



CHARTRE DE BON FONCTIONNEMENT DU CLUB

J'accepte que je (ou mon enfant si le licencié est mineur) sois photographié(e), filmé(e) dans le cadre des activités du club et accepte que l'association ALMA montagne-Escalade utilise mon image sur tous supports de communication qui lui semblerait nécessaire, y compris internet (le site de l'ALMA, la page Facebook...) pour une durée de 10 ans.

Je donne au(x) responsable(s) du club, l'autorisation de prendre toutes dispositions qu'il(s) jugera(ient) utiles devant une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale.

Pour les parents des mineurs

J'autorise mon enfant :

- A participer aux différentes activités du club ALMA montagnes-Escalade, seul ou encadré par les bénévoles du club et à être transporté dans les véhicules personnels de ces derniers ou le véhicule du club.
- Je m'engage à respecter les horaires des créneaux proposés.
- J'accompagne et je récupère mon enfant, auprès de l'animateur bénévole responsable, à chaque début et fin de séance. Le représentant légal de l'enfant devra présenter toute personne occasionnelle chargée de récupérer l'enfant, à l'animateur responsable.

Pour les compétiteurs et les parents des compétiteurs

En application de l'article 7 du décret n°2001-35 du 11 janvier 01 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage, j'autorise tout médecin agréé par le ministère de la jeunesse et des sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage :
Sur moi-même, sur mon fils, ma fille, mon pupille.

Je m'inscris, ou j'inscris mon enfant, au club d'escalade pour la saison 2022/2023 et certifie avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur du club dans son intégralité.